



Faux et usage de faux pour différents crédits à la consommation

Par **james8351**, le **27/05/2008** à **18:06**

je porte plainte contre mon ex femme pour faux et usage de faux par l'intermédiaire de mon avocat (pour différents crédits contractés à mon insu elle imitait ma signature) elle reconnaît les faits avec une attestation ou elle décrit les circonstances etc....J'aimerais savoir les risques de cette plainte pour elle et la durée de la procédure car dans l'attente d'une décision de justice je suis emprunteur ou co-emprunteur sur les crédits donc ils se rabattent sur moi pour le paiement. Cordialement

Par **novice43**, le **27/05/2008** à **20:41**

bonsoir,

Vous portez plainte contre votre ex-femme pour faux et usages de faux et vous demandez ce qu'elle risque.... rien de bon en tout cas !

Tant qu'une décision de justice n'aura pas été rendue sur cette affaire, j'ai bien peur que les différents organismes de crédit se retournent contre vous.

A vous ensuite, lors du procès de demander réparation pour les sommes avancées.

cordialement,